

**Avis n° 2010/00-05 relatif  
à l'habilitation de l'université de Marne-la-Vallée  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

Vu la demande présentée par l'université de Marne-la-Vallée  
Vu le rapport établi par Geneviève Inglebert (rapporteuse principale) et Pierre Compte (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière des 8 et 9 juin 2010

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis**

La formation «Image, multimédia, audiovisuel et communication (IMAC)» proposée par l'Université de Marne-la-Vallée est portée par l'UFR Lettre Arts, Communication & Technologie et est adossée à deux laboratoires de recherche de l'Université : l'équipe d'accueil LISAA et le laboratoire Gaspard Monge (UMR). La formation IMAC a établi un partenariat fort avec l'INA (conservation du patrimoine cinématographique),

Depuis sa création, cette formation a changé d'établissement support et d'équipe de direction. Lors de la dernière habilitation dans le cadre de la campagne périodique elle a été habilitée jusqu'à la fin de l'année universitaire 2009-2010 avec des recommandations portant sur : l'autonomie, le renforcement des sciences pour l'ingénieur, les liens avec les autres formations d'ingénieurs de l'université (UFR Ingénieurs 2000 formations sous statut d'apprentis – 6 spécialités), l'international, l'affectation de crédits ECTS aux stages et l'harmonisation de la durée de stage, l'établissement du référentiel de compétences et de la fiche RNCP.

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'université de Marne-la-Vallée, spécialité «image, multimédia, audiovisuel et communication», au titre de la formation initiale sous statut étudiant

**1/ Formation**

L'objectif est de former en trois ans des ingénieurs compétents pour le monde de la communication.

La formation cible les métiers d'ingénieurs liés au monde de l'audiovisuel et de la communication. Destinée à un public intéressé par les aspects créatifs et artistiques, ainsi que par le développement des moyens techniques associés, elle comporte ces deux composantes principales liées d'une part à l'art, et d'autre part à la technique (principalement informatique) et l'audiovisuel (numérisation de l'image et du son, effets spéciaux, préservation du patrimoine cinématographique ...).

## **2/ Synthèse de l'évaluation**

La formation a pris en compte les recommandations de la CTI, mais des efforts sont encore nécessaires. La CTI s'interroge sur la possibilité que des élèves puissent obtenir un titre d'ingénieur sans avoir le niveau scientifique requis par son référentiel et les standards internationaux (EUR ACE).

La CTI a noté **les points forts** de la formation

- Un soutien fort d'une université très concernée par le devenir professionnel de l'ensemble de ses étudiants ;
- Une forte cohésion de l'équipe multiculturelle en charge de la formation ;
- L'appartenance à un campus prometteur ;
- Des candidatures en augmentation (intérêt des jeunes pour ce créneau spécifique) ;
- Des moyens dédiés adéquats et une pédagogie active ;
- Un bon retour des anciens vers l'amélioration de la formation ;
- Une évolution des programmes en fonction des compétences affinées à partir des retours extérieurs ;
- Des cibles métiers bien identifiées sur un créneau original et un placement dans la cible.

Ses **points faibles**

- La lourdeur du concours sur entretien et dossier avec l'augmentation du nombre des candidats ;
- Un développement international encore faible ;
- Des débouchés à mieux évaluer au regard de l'augmentation souhaitée des promotions, en veillant notamment à l'accès des diplômés à des emplois à long terme ;
- Le répertoire de compétences à finaliser et le syllabus à définir avec pré-requis et objectifs ;
- La démarche qualité à consolider ;
- La formation continue et la VAE à développer dès que la première version du référentiel sera opérationnelle ;
- L'absence de local dédié pour les étudiants.

Les **opportunités** qui s'offrent à elle

- Un campus prometteur ;
- Le nombre en hausse des candidatures ;
- Le lien possible avec un incubateur (création PME et TPE).

Et les **risques** qu'elle encourt

- Une évolution des débouchés ;
- Les problèmes d'emploi à long terme (croissance actuelle du nombre de CDD et intermittents).

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2010, de l'habilitation de l'Université de Marne-la-Vallée à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée*, spécialité Image, multimédia, audiovisuel et communication, au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant et par la formation continue.

Pour la formation, la CTI **demande** de :

- S'assurer que tous les élèves ingénieurs recrutés aient le niveau scientifique de premier cycle universitaire requis pour une formation d'ingénieur.

Elle **recommande** de :

- Poursuivre l'effort d'identification de la formation d'ingénieur au sein de l'université ;
- Amplifier les synergies avec les autres formations d'ingénieur du site ;
- Consolider la démarche qualité ;
- Finaliser le répertoire de compétences et sa démarche d'actualisation ;
- Poursuivre le développement à l'international ;
- Limiter le nombre de crédits ECTS à 30 par semestre pour la partie obligatoire, en incluant les stages ;
- Développer l'observatoire des métiers à long terme (suivi des CDD et intermittents) ;
- Etablir et amplifier les liens avec l'incubateur ;
- Développer la formation continue y compris la formation continue diplômante.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 8 et 9 juin 2010

Adopté en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 2010

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD